

**2024DECIS029****MISE AUX NORMES DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL  
DEMANDE D'AIDE AUX TRAVAUX***7.5. Subventions***Le Maire,****Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-22-4° et L. 2122-23 ;**Vu** la délibération n°2021DELIB097 du 30 août 2021 au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, le pouvoir de prendre toute décision concernant la demande à tout organisme financeur, l'attribution de subventions pour les projets dont les crédits sont prévus au budget ;**Vu** le dispositif de l'Agence de l'eau nommé « Arve Pure » ;**Vu** le budget principal 2024 et le plan pluriannuel d'investissements de la commune de Reignier-Esery ;**Considérant** le contrôle de raccordement et diagnostic du Centre Technique Municipal établi par le Syndicat des eaux de Rocailles Bellecombe en date du 29 mars 2023 ;**Considérant** que le projet prévoit la mise en conformité du Centre Technique Municipal estimé à 107 124, 48€ HT soit 128 549, 37€ TTC ;**Considérant** que le projet prévoit de réduire fortement l'émission de micropolluants dans les réseaux d'eaux usées ;**Considérant** que le projet prévoit de mettre aux normes les installations de lavage de véhicules, de gestion des déchets de balayeuse, la gestion des carburants, la rétention des produits dangereux pour l'environnement, ainsi que le branchement des réseaux internes aux réseaux d'eaux usées ;**Considérant** l'intérêt pour la Commune d'obtenir une subvention pour financer les travaux projetés ;**DÉCIDE****Article 1 : De présenter** un dossier de demande de subvention dans le cadre du dispositif « Arve Pure » ;**Article 2 : Rappelle** le financement projeté de l'opération de la façon suivante :

- Agence de l'eau : « Arve Pure »	42 850 €
- Fonds propres communaux	64 275 €

**Article 3 :** Ampliation de cette décision sera adressée à :

- La Préfecture de Haute-Savoie,
- Madame la Directrice Générale des Services pour exécution,

Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le

ID : 074-217402205-20240619-2024DECIS029-AU



Communication sera donnée au Conseil municipal

Fait à Reignier-Ésery, le 19 juin 2024

Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Lucas Pugin', is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNE DE REIGNIER-ÉSERY' at the top and '(Haute-Savoie)' at the bottom. The signature is a large, stylized scribble that extends across the stamp.

Lucas PUGIN

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente publiée le 1<sup>er</sup> juillet 2024